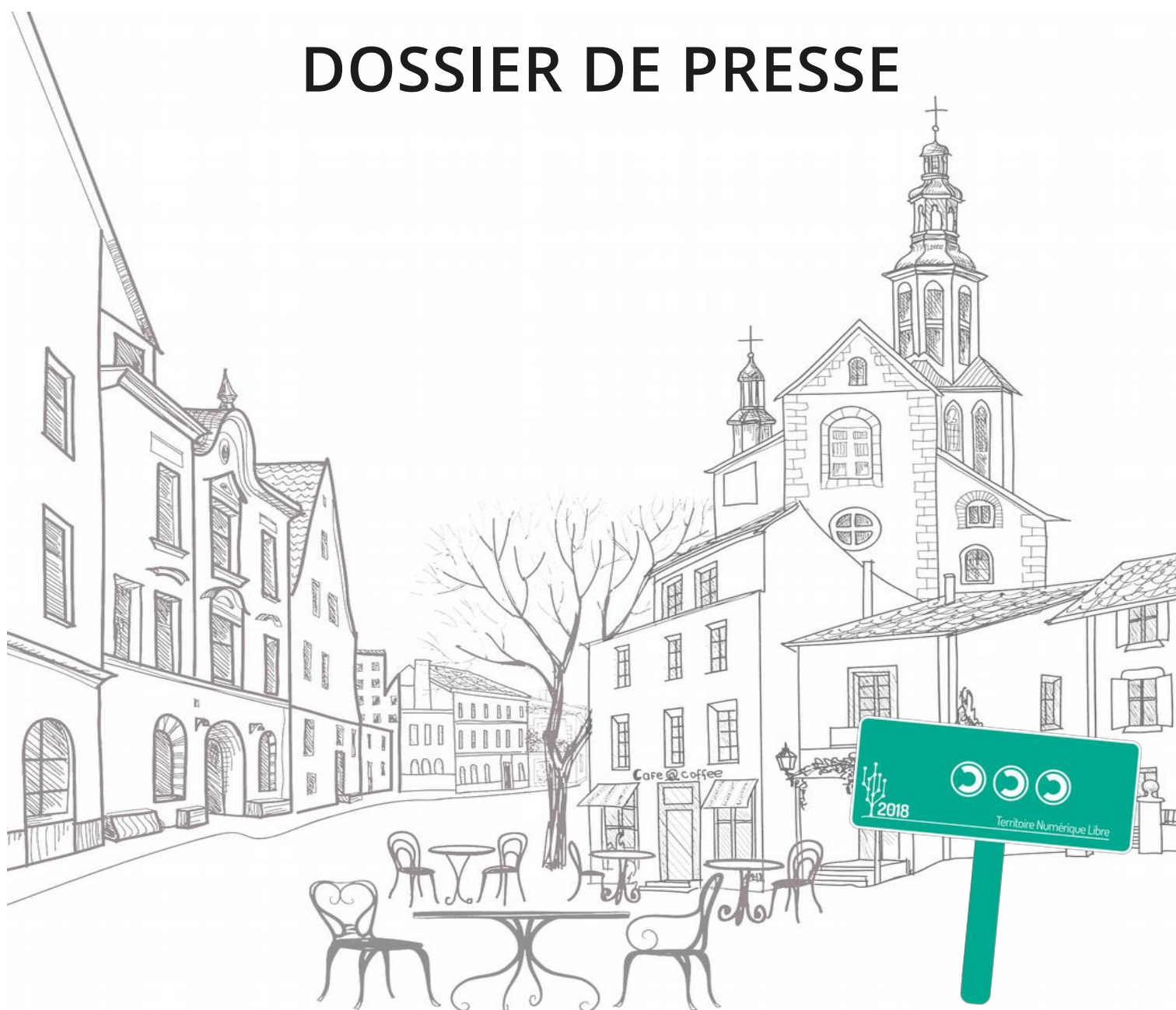


DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

Un label libre.....	3
Un label pour les territoires.....	4
Un outil d'évaluation.....	4
Un outil de valorisation.....	4
Un outil de sensibilisation.....	4
Un label indépendant.....	5
Le Comité d'Orientation.....	5
M. François ELIE ADULLACT.....	5
M. Laurent SÉGUIN AFUL.....	5
M. Frédéric COUCHET April.....	6
M. Antoine CAO DINSIC.....	6
M. Jean-Christophe Elineau PÔLE AQUINETIC.....	7
Mme Claudine CHASSAGNE Saint-Martin-d'Uriage.....	7
Revue de presse.....	8



UN LABEL LIBRE

Le label a vocation à promouvoir les **usages libres, citoyens et collaboratifs** au sein des collectivités territoriales. Il valorise la mise à disposition des données publiques (open data) ainsi que l'utilisation de formats ouverts pour faciliter les échanges.

Pour attribuer le label *Territoire Numérique Libre*, le jury évalue, grâce à un questionnaire, l'implication et les initiatives de la collectivité territoriale dans différents domaines. Le résultat se traduit par l'attribution d'un label, **gradé du niveau 1 au niveau 5**. Voici les thèmes abordés :

1. La stratégie et la mutualisation

Le questionnaire évalue en premier lieu la stratégie et le plan d'action mis en œuvre par la collectivité. Les questions permettent de mettre en avant la stratégie de migration vers le libre, et les freins rencontrés, ainsi que la part de logiciels libres mutualisés déployés.

2. L'utilisation des formats ouverts

Les collectivités territoriales sont au cœur de divers réseaux d'échanges : avec les services de l'État, les autres collectivités, les prestataires et les administrés. Pour permettre ces échanges, il est important de "parler un langage commun", afin que les informations puissent être correctement comprises, exploitées et transmises. L'utilisation de formats numériques ouverts est essentielle pour favoriser l'interopérabilité.

3. L'utilisation de logiciels et systèmes libres

Naturellement, le questionnaire s'attarde sur l'utilisation de logiciels et systèmes libres au sein de la collectivité. Il peut s'agir de logiciels libres courants utilisés sur le poste de travail (bureautique libre, messagerie, création multimedia, etc.) ou de logiciels « métiers » propres aux fonctions remplies par la collectivité, dans des domaines tels que l'état civil, l'aide sociale, l'archivage électronique, la gestion des services techniques, du personnel, etc.



Qu'est-ce que le logiciel libre ?

Un logiciel libre répond aux quatre libertés fondamentales définies par la Free Software Foundation (FSF) :

- Liberté d'utiliser le logiciel
- Liberté d'en étudier le fonctionnement (accès au code source)
- Liberté de modifier le code afin de l'adapter à ses besoins
- Liberté de redistribuer le logiciel et ses modifications

La sensibilisation et la formation à l'utilisation d'outils libres est un critère important, de même que l'implication de la collectivité dans l'écosystème et la communauté du Libre (développement ou financement d'évolutions sur des logiciels libres existants, aide accordée aux associations d'utilisateurs de logiciels libres, organisation d'événements autour du libre, etc.). Le logiciel libre, de par sa nature, est indissociable de la communauté qui le développe, l'anime et le diffuse.

5. L'ouverture des données publiques

Dans le cadre de leurs activités de service public, les collectivités collectent et produisent un grand nombre d'informations. La mise à disposition de ces données génère de l'activité économique (entreprises, services), de l'information publique, et une meilleure connaissance de la société et de l'environnement (statistiques, études). Le label valorise donc naturellement l'ouverture des données publiques, mais également le mode d'ouverture de ces données : licence(s), format(s), possibilité de contribution, etc.

UN LABEL POUR LES TERRITOIRES

Le label Territoire Numérique Libre est ouvert à toutes les collectivités territoriales françaises : commune, EPCI (métropole, communauté de communes...), département, région.

UN OUTIL D'ÉVALUATION

Le label est également un outil d'évaluation concernant l'usage des logiciels libres. Gradé du niveau 1 (correspondant à un premier pas vers le logiciel libre) au niveau 5 (récompensant une forme d'excellence dans les différents domaines évalués), il permet de faire un état des lieux des actions accomplies, et d'estimer les axes de progression.

UN OUTIL DE VALORISATION

Le label permet de mettre en lumière les initiatives et politiques menées en faveur de l'utilisation de logiciels libres, mais aussi de données et formats ouverts, au sein des collectivités. Le label permet de se différencier, de marquer son engagement, ou de récompenser une stratégie mise en place depuis plusieurs années. Il peut également servir de levier pour convaincre les élus et décideurs des avantages du logiciel libre.

UN OUTIL DE SENSIBILISATION

Le label concerne aussi bien les élus que les agents de la collectivité et les citoyens. Il doit servir d'outil de communication pour réfléchir aux pratiques, et envisager de nouvelles solutions. Il permet d'engager un dialogue citoyen, et de sensibiliser les administrés aux enjeux et valeurs du logiciel libre : éthique, transparence, partage, souveraineté numérique, protection des données personnelles, etc.

UN LABEL INDÉPENDANT

Le label Territoire Numérique Libre est soutenu par un **Comité d'Orientation** composé de représentants d'associations du logiciel libre, des services de l'État, des Entreprises du Numérique Libre, et des collectivités territoriales.

Les membres du Comité interviennent pour valider le règlement, le questionnaire d'évaluation et la composition du Jury. Ensemble, ils veillent au respect des règles établies, assurent la neutralité et l'indépendance du label Territoire Numérique Libre.

LE COMITÉ D'ORIENTATION

M. FRANÇOIS ELIE | ADULLACT

www.adullact.org

Fondée en 2002, l'association a pour objectif de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres métiers utiles aux missions de service public. L'association supervise une forge de développement coopératif (adullact.net) qui accueille depuis 2008 les projets des ministères.



LES CHIFFRES

236 collectivités membres
10 800 contributeurs sur la forge
+ 700 projets libres hébergés
+ 1 200 000 téléchargements

Afin de proposer des réponses concrètes aux préoccupations de ses membres, l'ADULLACT met à leur disposition un catalogue de services en ligne, permettant aux collectivités de moderniser et sécuriser leurs procédures : télétransmission, cartable numérique pour les élus, stockage SEDA, etc.

En 2016, elle lance la 1ère édition du label Territoire Numérique Libre. En parallèle, elle inaugure le Comptoir du Libre, la première plateforme collaborative pour promouvoir les logiciels libres auprès des collectivités et établissements publics.

M. LAURENT SÉGUIN | AFUL

www.iful.org



Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres, l'AFUL a pour principal objectif de promouvoir les logiciels libres ainsi que l'utilisation des standards ouverts. Ses membres, utilisateurs, professionnels du logiciel libre, entreprises ainsi que d'autres associations, sont issus d'une dizaine de pays ou de régions francophones (France, Belgique, Suisse, Afrique francophone...).

Interlocuteur de nombreux médias, l'AFUL est présente sur nombre de salons, conférences et rencontres. Elle agit notamment activement contre la vente forcée de logiciels (action "Non aux Racketiciels"), pour l'interopérabilité, intervient sur les problématiques du droit d'auteur ainsi que pour la promotion de l'utilisation de logiciels et ressources pédagogiques libres pour l'éducation entendue au sens large.

M. FRÉDÉRIC COUCHET | APRIL

www.april.org

L'April est la principale association de promotion et de défense du logiciel libre dans l'espace francophone. Créée en 1996, l'April regroupe plusieurs milliers d'adhérents individuels et quelques centaines de structures (entreprises, associations, collectivités, organismes du secteur éducatif). La mobilisation de ses bénévoles et de son équipe de permanents lui permet de mener des actions nombreuses et variées en faveur des libertés informatiques.



Pour en savoir plus sur l'April et sur les façons de contribuer en fonction du temps disponible ou de ses centres d'intérêt : www.april.org.

Jean-Christophe BECQUET - Président | jbecquet@april.org
Frédéric COUCHET - Délégué Général | fcouchet@april.org
Étienne GONNU - Chargé des Affaires publiques | egonnu@april.org

M. ANTOINE CAO | DINSIC

www.modernisation.gouv.fr/le-sgmap



Le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) est un service du Premier ministre qui accompagne le Gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme de l'État et soutient les administrations dans leurs projets de modernisation. Il encourage les acteurs publics à s'approprier de nouvelles manières de concevoir et mener les politiques publiques. Avec le citoyen au centre de tous ses objectifs et de ses méthodes, le SGMAP œuvre pour une action publique plus performante. Il développe et diffuse le numérique au sein de l'administration pour ajuster les services aux besoins et aux usages des citoyens.

Depuis l'évaluation des politiques publiques jusqu'à la mise en œuvre des transformations, le SGMAP questionne l'utilité et l'efficacité des politiques publiques et accompagne les administrations dans leur modernisation. Il aide à en définir la stratégie ou les modalités d'action, ou à renforcer les services chargés de sa mise en œuvre.

M. JEAN-CHRISTOPHE ELINEAU | PÔLE AQUINETIC

www.pole-aquinetiic.fr

Le Pôle Aquinetic est une association de loi 1901 dont l'objectif est l'émergence, le portage, la reconnaissance, la promotion et le développement d'un pôle régional de compétences scientifiques, techniques et industrielles pour l'innovation ouverte et libre, ainsi que pour les technologies libres.



Afin de développer la filière, l'association s'est fixé plusieurs objectifs, notamment :

- Promouvoir et animer une filière d'excellence à base de technologies libres en ouvertes
- Mutualiser la Recherche et le Développement
- Développer le tissu économique de la régional
- Favoriser le transfert de compétences
- Faire émerger des projets innovants à valeur ajoutée

Pour atteindre ses objectifs, le Pôle Aquinetic dispose d'un Comité d'orientation scientifique et stratégique (COSS) chargé d'évaluer, sélectionner et accompagner les projets. Elle met en relation les différents acteurs et met à leur disposition des moyens technologiques de dernière génération.

MME CLAUDINE CHASSAGNE | SAINT-MARTIN-D'URIAGE



Docteur-ingénieur en informatique, Claudine CHASSAGNE a effectué sa carrière professionnelle dans la fonction publique en tant que Directrice des systèmes d'information, d'abord à l'Université de Grenoble puis au Conseil Départemental de l'Isère.

Dès les années 1990, elle s'engage dans les « nouvelles technologies » via la création du service réseaux informatique sur le Campus grenoblois et acquiert une culture du logiciel libre en travaillant sur le système d'exploitation UNIX. Elle transpose ces principes lors de son arrivée dans les collectivités territoriales en mettant en œuvre une stratégie de migration vers le logiciel libre basée sur l'interopérabilité du Système d'Information et

la mutualisation de logiciels métiers. Aussi, a-t-elle soutenu la création de l'association ADULLACT en faisant adhérer le premier Département en 2002.

Professeur associé à l'Université de Grenoble en 2008 puis élue en charge du numérique à la commune de Saint-Martin d'Uriage en 2014, elle prône la nécessité de reprendre la maîtrise de son informatique et de ses données. Elle continue à intervenir en formation et à publier sur les enjeux des technologies numériques dans les politiques publiques dans l'objectif de la transition énergétique et de la ville connectée mais soutenable.

- [Emission radio "Libre à vous" animée par l'APRIL sur Cause commune](#), diffusée le 02/10/2018. [Ecouter le podcast](#).
- [Fontaine, novatrice du libre](#) paru en février 2018 sur le mensuel municipal "Fontaine, rive gauche"
- [Le logiciel libre et l'ouverture des codes sources avancent à petits pas dans l'administration](#) paru le 07/12/2017 sur [Caisse des dépôts des territoires](#)
- [Territoire Numérique Libre : le label du logiciel libre](#) paru le 27/11/2017 sur [Smart City Mag](#)
- [Le logiciel libre, antigaspi des mairies \(pdf\)](#) paru le 26/11/2017 sur Aujourd'hui en France
- [Label : Montpellier "Territoire Numérique Libre" ?](#) paru le 07/11/2017 sur [e-metropolitain.fr](#)
- [Label Territoire Numérique Libre : un "marqueur" pour valoriser les actions](#) paru le 13/06/2017 sur [adullact.org](#)
- [Un label pour les villes libres](#) paru le 21/11/2016 sur [Toolinux.com](#)
- [Un nouveau label pour encourager le logiciel libre dans les collectivités](#) paru le 18/11/2016 sur [Localtis.info](#)
- [Résultats officiels des labels Territoire Numérique Libre 2016](#) paru le 18/11/2016 sur [adullact.org](#)
- [Un label pour récompenser les collectivités impliquées dans le logiciel libre](#) paru le 13/07/2016 sur [Localtis.info](#)
- [Un label pour les collectivités territoriales adeptes du « libre »](#) paru le 13/07/2016 sur [CIO Online](#)
- [Lancement du label Territoire Numérique Libre](#) paru le 05/07/2016 sur [april.org](#)
- [Naissance du Territoire Numérique Libre](#) paru le 03/07/2016 sur [aful.org](#)
- [Lancement du label Territoire Numérique Libre](#) paru le 01/07/2016 sur [adullact.org](#)

Pascal KUCZYNSKI

Délégué Général de l'ADULLACT

p.kuczynski@adullact.org

Béatrice JEAN-JEAN

Chargée de Communication à l'ADULLACT

b.jeanjean@adullact.org

Découvrez notre site :

territoire-numerique-libre.org

Suivez-nous sur Twitter :

[@TerrNumLibre](https://twitter.com/TerrNumLibre)

